Comité Français d'Accréditation 52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris SIRET : 397 897 487 00031 Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20 Site internet : www.cofrac.fr	**Attestation d'accréditation** / *Accreditation certificate*	**N° 3-0783** **Rev. 8**

Bénéficiaire : / *Beneficiary:* SOCIETE NOUVELLE HYDROLOG
Opérant sous le nom : / *Operating as:* SOCIETE NOUVELLE HYDROLOG

Identifiant légal : / *Legal identifier: N°* 479277063
Adresse : / *Address:* 25 AVENUE MAURICE LEVY, ESPACE PHARE, 33700, MERIGNAC, FRANCE

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type C, pour les activités et implantations précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard **NF EN ISO/IEC 17020:2012** and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type C, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*
Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*
Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet : / *Valid from*: **01/11/2025**
Date de fin de validité : / *Valid until*: **31/10/2030**

Approuvé par : / *Approved by*: DocuSigned by: Carole TOUSSAINT F3D68B5E365542A...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

Domaines d’activités concernés par la présente accréditation : / *Technical areas covered by this accreditation:*
ENVIRONNEMENT

ENVIRONMENT

Liste des activités accréditées : / *List of accredited activities:*

# ENVIRONNEMENT / Eau / Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
12.1.1a	Contrôle du compactage des tranchées	Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 : Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé
12.1.1b	Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle	Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 : Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé

# ENVIRONNEMENT / Eau / Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
12.1.1c	Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages	Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 : Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé

ENVIRONNEMENT / Eau / Contrôles des réseaux d'assainissement en service		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
12.1.2a	Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle	Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour l'inspection des réseaux existants) et adaptées aux exigences clients

Implantations intervenant dans le cadre de l’accréditation de l’organisme : / *Locations included in the organisation's accreditation*:

Désignation	Adresse complète
SOCIETE NOUVELLE HYDROLOG	25 AVENUE MAURICE LEVY, 33700, MERIGNAC, FRANCE

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.

DocuSigned by:
Magali MERCEROLLE
E5F671FEE96449F...